

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRÈS – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du mercredi 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 9h40, s'est tenu dans la salle Vigie du Palais des Congrès – Le Kursaal à Dunkerque, le Comité de Direction de l'OTCC, après convocation en date du 15 janvier 2026, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents : Marjorie ELOY – Christine GILLOOTS - Delphine MARSCHAL –Gaëlle SERGENT - Jean-Edouard CARDIN (arrivée à 9h55) – Paul-Edouard WAQUET – Jacqueline GABANT

Suppléants présents : Christophe SAUBLENS – Claudine BARBIER – Davy LEMAIRE

Excusés : Martine ARLABOSSE (donne pouvoir à Marjorie ELOY) - Jean BODART - Bertrand RINGOT – Florence VANHILLE – Eric GENS (donne pouvoir à Christine GILLOOTS) – Eric DUBOIS - Sony CLINQUART

Secrétaire de séance : Delphine TALEUX-GRISOT

DELIBERATION N° 4

Grille tarifaire 2026 des produits Boutique OTCC

Madame la Présidente propose à l'assemblée de valider la grille tarifaire 2026 des produits Boutique. L'OTCC gère des boutiques et commercialise différents produits dans des conditions de gestion analogues à celles d'une boutique privée, tout en respectant les règles applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

Les tarifs proposés ont été établis par famille de produits et compris dans une fourchette de prix. Il est créé les familles de produits suivantes, servant de base à la tarification :

- Famille A : Produits dérivés (tee-shirts, casquettes, gourdes... avec marquage du territoire)
- Famille B : Papeterie et librairie (carnets, stylos, guides, ouvrages, etc.)
- Famille C : Produits souvenirs (porte-clés, magnets, pins, badges, etc.)
- Famille D : Produits alimentaires et/ou de terroir

- Famille E : Produits Arts de la table (vaisselle, service, accessoires, etc.)
- Famille F : Produits accessoires lifestyle (Accessoires vélo, de randonnée, portes gobelets, etc.)
- Famille G : Produits bien-être et soins (savons, huile, trousse de toilettes, etc.)
- Famille H : Produits Décoration et maison (Affiches, tableaux, bougies, etc.)
- Famille I : Produits textile et accessoires mode (tee-shirts, casquettes, sacs, etc.).

Ces familles peuvent être complétées ou précisées par décision de l'organe délibérant, dans le respect des règles de compétence en matière de fixation des tarifs.

Il est proposé à l'organe délibérant d'arrêter les amplitudes de tarifs toutes taxes comprises (TTC) suivants, applicables à compter du 01 janvier 2026 :

N°	FAMILLES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
A	PRODUITS DERIVES	1,00 €	100,00 €
B	PAPETERIE ET LIBRAIRIE	0,10 €	200,00 €
C	PRODUITS SOUVENIRS	0,10 €	175,00 €
D	PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE TERROIR	0,50 €	100,00 €
E	PRODUITS ARTS DE LA TABLE	1,00 €	150,00 €
F	PRODUITS ACCESSOIRES ET LIFESTYLE	1,00 €	70,00 €
G	PRODUITS BIEN-ETRE ET SOINS	1,00 €	80,00 €
H	PRODUITS DECORATION ET MAISON	1,00 €	175,00 €
I	PRODUITS TEXTILE	1,00 €	150,00 €

Tarifs valables du 01 janvier au 31 décembre 2026

Prix TTC - TVA incluse aux taux en vigueur

Les montants précis pour chaque article commercialisé sont fixés par décision de l'ordonnateur, en accord des bornes tarifaires ci-dessus et des règles commerciales. Selon les règles en vigueur, par dérogation à la présente grille tarifaire, l'ordonnateur peut autoriser l'application de remises exceptionnelles, notamment dans le cadre de déstockages ou d'opérations particulières. En tout état de cause, le prix de vente ne pourra jamais être inférieur au prix d'achat des produits.

Les tarifs fixés par la présente délibération pourront faire l'objet d'une révision annuelle, ou en cours d'exercice si les conditions économiques l'exigent, sous réserve d'une nouvelle délibération de l'organe compétent et dans le respect du principe de non-rétroactivité.

Il est demandé au Comité de Direction de voter la grille tarifaire des produits Boutique de l'OTCC pour l'année 2026 (tableau ci-dessus), d'autoriser l'ordonnateur à définir les prix de vente et, à titre exceptionnel, d'accorder des remises.

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente
- Après en avoir délibéré

Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents et représentés
12 voix POUR

- **VALIDE** la grille tarifaire 2026 de produits Boutique de l'OTCC tels que présentés.
- **AUTORISE** l'ordonnateur à définir les prix de vente et, à titre exceptionnel, d'accorder des remises.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-980947808-20260121-DELIBERATION4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026